

**INSPECTION ACADEMIQUE
DES HAUTES-PYRENEES**

L'INSPECTEUR DE L'ACADEMIE DE TOULOUSE
Directeur des Services départementaux de
l'Education Nationale,

VU le décret du 11 juillet 1979 modifié portant délégation de pouvoir
aux Inspecteurs d'Académie, Directeurs des Services
Départementaux de l'Education Nationale relatif à la gestion des
emplois du 1er degré,
VU la loi du 30.10.1986 modifiée,
VU la loi du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales,
VU l'avis émis par le Comité Technique Paritaire Départemental dans sa
séance du 12 février 2007,
VU l'avis émis par le Conseil Départemental de l'Education Nationale
dans sa séance du 13 mars 2007,
En complément de l'arrêté du 15 mars 2007,

A R R E T E

ARTICLE 1er : Sont prononcés à compter de la rentrée scolaire 2007/2008 :

Les 17 réseaux d'aide spécialisés (R.A.S.) sont composés
d'un psychologue
d'un instituteur spécialisé Option E
d'un instituteur spécialisé Option G

couvrent le département des Hautes-Pyrénées pour l'enseignement spécialisé .

Ceux - ci sont rattachés à leurs nouvelles circonscriptions et aux écoles élémentaires nommées ci -
dessous :

➤ **CIRCONSCRIPTION de TARBES - OUEST : 4 RESEAUX**

RAS implanté à TARBES HENRI IV :	065 0120 C
RAS implanté à TARBES J.J.ROUSSEAU	065 0994 C
RAS implanté à TARBES J.VERNE	065 0978 K
RAS implanté à TARBES LA SENDERE	065 0127 K

➤ **CIRCONSCRIPTION DE VIC VAL D'ADOUR : 065 10442 E**

RAS implanté à MAUBOURGUET :	065 0789 E
RAS implanté à VIC P.GUILLARD	065 0944 Y

➤ **CIRCONSCRIPTION DE LOURDES- BAGNERES : 065 1046 J**

RAS implanté à BAGNERES J.Ferry	065 0294 S
RAS implanté à ARGELES J.Bourdette	065 0706 P
RAS implanté à LOURDES H.Auzon	065 0345 X
RAS implanté à LOURDES Lapacca	065 0346 Y

➤ **CIRCONSCRIPTION DE TARBES - EST : 065 10450H**

RAS implanté à TARBES J.Macé	065 0979 L
RAS implanté à BARNAZAN Rimbaud	065 0900 A
RAS implanté à AUREILHAN Joliot Curie	065 0219 K
RAS implanté à SOUES Barrouquère	065 0726 L

➤ **CIRCONSCRIPTION DE LANNEMEZAN : 065 0059 F**

RAS implanté à ARREAU	065 0742 D
RAS implanté à LANNEMEZAN Baratgin	065 0850 W
RAS implanté à TRIE sur BAÏSE	065 0751 N

ARTICLE 2 : Sont prononcées à compter de la rentrée scolaire 2007/2008 :

Les intitulés des écoles qui sont sous la responsabilité des réseaux d'aides spécialisés du département et dont les listes sont jointes en ANNEXES pour chacun d'eux .

ARTICLE 3 : Le Secrétaire Général, Chef des Services Administratifs, les Inspecteurs de l'Education Nationale des circonscriptions concernées sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à TARBES, le 26 mars 2007

L'Inspecteur d'Académie,

Fernand Bentosela